

FICHE SREEE

CPC
1100
11-10

Gouverneur

Nom : Gouverneur
 Prénoms : François Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 930
 Classe de mobilisation : 1894

ÉTAT CIVIL.

Né le 16 Janvier 1879 à L. Georges d'Espiranche canton d' Alpeyron département de l'Isère résidant à L. Georges d'Espiranche canton d' Alpeyron département de l'Isère profession de cultivateur
 fils de Charles et de Kathall Jeanne Marie domiciliés à L. Georges d'Espiranche canton d' Alpeyron département de l'Isère

N° 44 de tirage dans le canton d' Alpeyron

SIGNALEMENT.

Cheveux et sourcils bruns
 yeux bruns front proéminent
 nez moyen bouche moyenne
 menton rond visage ovale
 Taille : 1 m. 64 cent. Taille rectifiée : 1 m. 64 cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1) 2
 militaire (2) :

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (Indiquer la nature des dispenses.)

Bon

Compris dans la 1 partie de la liste du recrutement cantonal (partie).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Inscrit le 11 Novembre 1900 au 190 ans au corps de Chasseurs de la classe de 1er sem
 envoyé dans la réserve le 25 avril 1902
 étant devenu postérieurement à son incorporation dispensé art. 21 (sans au service)
 Certificat de bonne conduite : Refusé

Dans l'armée active.

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (2):

Dans l'armée active. 14^e Régiment de dragons

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. 14^e Escadron de dragons

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. 15^e Régiment de dragons

AFFECTATION

SANS AFFECTATION

Passé dans la réserve de l'armée active le 1^{er} globe 1903

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Dates.	Communes.	Substitutions de région.
<u>1^{er} Mars 1901</u>	<u>Alpeyron</u>	<u>1^{er} globe</u>
<u>8 Juin 1914</u>	<u>Lyon-Bron-Grigny-Quatre-Maisons</u>	<u>1^{er} globe</u>
<u>26-17-1919</u>	<u>24^e Rue de Sévres</u>	<u>1^{er} globe</u>
<u>30 Avril 1921</u>	<u>Lyon 3^e arr.</u>	<u>1^{er} globe</u>
<u>25 Mai 1921</u>	<u>Colonne de la République</u>	<u>1^{er} globe</u>
<u>25/11/22</u>	<u>St-Jean de la Rivière</u>	<u>1^{er} globe</u>

13470
39070

1897
930

Gouverneur Bois
Vienne

LOCALITÉS SUR LESQUELLES LE HOMME DOIT PASSER DANS LA RÉSERVE DE L'ARMÉE ACTIVE.

Dates.	Communes.	Substitutions de région.
<u>1^{er} Mars 1901</u>	<u>Alpeyron</u>	<u>1^{er} globe</u>
<u>8 Juin 1914</u>	<u>Lyon-Bron-Grigny-Quatre-Maisons</u>	<u>1^{er} globe</u>
<u>26-17-1919</u>	<u>24^e Rue de Sévres</u>	<u>1^{er} globe</u>
<u>30 Avril 1921</u>	<u>Lyon 3^e arr.</u>	<u>1^{er} globe</u>
<u>25 Mai 1921</u>	<u>Colonne de la République</u>	<u>1^{er} globe</u>
<u>25/11/22</u>	<u>St-Jean de la Rivière</u>	<u>1^{er} globe</u>

Dans l'armée territoriale et sa réserve.

accompli une période d'exercices dans l' du au

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le

Libéré du service militaire le 10 novembre 1918

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS LA RÉSERVE DE L'ARMÉE ACTIVE.

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.
<u>1903</u>	<u>1903</u>	<u>1903</u>	<u>1903</u>

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1850.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au dépôt.
 (3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourner.
 Pour ceux compris dans la 6^e liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
 Pour ceux compris dans la 7^e liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)